

## Intervention de Jean Drapier au congrès de l'Europe (La Haye, 8 mai 1948)

**Légende:** Le 8 mai 1948, Jean Drapier, chef de cabinet de Paul-Henri Spaak, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, insiste devant les membres de la commission politique du congrès de l'Europe à La Haye sur l'importance d'une définition précise d'un régime démocratique tel qu'on le conçoit en Europe.

**Source:** Archives du Mouvement européen international, Bruxelles. Congress of Europe (May 1948), Vol. II. Political Committee, pp. 19-20.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/intervention\\_de\\_jean\\_drapier\\_au\\_congres\\_de\\_l\\_europe\\_la\\_haye\\_8\\_mai\\_1948-fr-4c99b419-7642-408d-953c-c2c1918bc40a.html](http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_jean_drapier_au_congres_de_l_europe_la_haye_8_mai_1948-fr-4c99b419-7642-408d-953c-c2c1918bc40a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/09/2012

## Intervention de Jean Drapier au congrès de l'Europe

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par une mise au point étant donné que je me trouve être un collaborateur direct de P.-H. Spaak, il pourrait naître dans l'esprit de certains délégués certaines conclusions de ma présence parmi vous. C'est à titre strictement personnel que je me trouve ici et non point pour y représenter le Premier ministre belge. J'ai été surpris de voir la délégation belge présenter une résolution qui est loin de couvrir la résolution qui nous est proposée. C'est une résolution au paragraphe quatre à l'alinéa commençant par les mots « recommandera des mesures immédiates propres à établir progressivement tant sur le plan économique que sur le plan politique, l'unité nécessaire de l'Europe ».

La délégation belge, au lieu de donner de nos délibérations une image complète, souhaiterait que l'on portât la modification suivante à ce texte: « Il s'agit d'établir, tant sur le plan économique que sur le plan politique et social, l'unité nécessaire de l'Europe ». Nous vivons actuellement, la Belgique et la Hollande en collaboration intime, une expérience précieuse pour l'Europe. Une unité qui est en voie de réalisation nous en fait apparaître l'intérêt puissant. Il y a à indiquer les législations et les réglementations sociales dans les pays qui entendent nouer des liens économiques et des liens politiques. L'alliance et l'association politique ont parfois des conséquences qui rendent la tâche plus difficile. Ce que demande la délégation belge, c'est encore que ce congrès exprime de façon précise ce qu'il entend par des États démocratiques. Au paragraphe 5, nous demandons aux États démocratiques en leur annonçant la possibilité de se grouper au sein de la Fédération que nous souhaitons créer que l'on indique que l'union devra demeurer ouverte à toutes les nations de l'Europe vivant sous un régime démocratique et qui s'engageront à respecter la Charte des droits de l'homme. Je crois que l'essentiel pour nous et pour nos opinions publiques respectives c'est qu'elles sachent ce que nous entendons par les droits de l'homme et ce que nous entendons par un régime démocratique. Il est pratiquement impossible au sein d'une assemblée comme celle-ci d'improviser des solutions, et la seule solution pratique possible consiste à créer parmi nous une commission qui, sans désenlacer, se mette à travailler ces deux questions, rédige un projet de charte ; l'on peut soit se référer à la charte que l'on y prépare, soit la modifier, soit la compléter de manière telle que le texte auquel on se réfère soit un texte connu sur lequel on se soit mis préalablement d'accord. Et puis, il s'agit encore de définir ce qui est un régime démocratique. Et alors, encore, nous demandons que cette même commission, à laquelle nous impartirions un délai déterminé et bref, soit chargée de nous apporter ses conclusions, mais en attendant, et dès à présent, il faut bien que nous disions ce que n'est pas un État démocratique. Et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, la délégation belge, comportant dans son sein toutes les nuances de l'opinion publique de mon pays, vous propose de proclamer ceci: Que le congrès donne mission à la même commission de lui proposer dans le même délai une définition du régime démocratique étant dès à présent entendu que ne pourra prétendre à cette qualité notamment le régime qui, en droit ou en fait, a provoqué dans l'État qu'il gouverne la confusion des pouvoirs exécutifs et judiciaires en supprimant avec l'indépendance du juge, la sauvegarde des justiciables. Nous demandons encore que soit exclu de la notion des peuples démocratiques et des régimes démocratiques celui qui n'assure pas la liberté de la presse ni la libre circulation de toutes les œuvres de la pensée et de l'art. Nous demandons donc expressément encore que nous disions que n'est pas démocratique le régime qui provoque ou tolère l'existence d'un appareil policier nanti, en droit ou en fait, des pouvoirs de priver tout citoyen de sa liberté sans que soit ouvert à celui-ci, un recours judiciaire efficace permettant à une autorité indépendante d'apprécier les motifs de la détention et de la faire cesser s'ils ne sont pas fondés sur une infraction à une loi publiée. Enfin, nous demandons que nous proclamions qu'en tout cas, ne puisse se déclarer démocratique le régime qui supprime, en droit ou en fait, le libre exercice d'une opposition politique agissant dans le cadre des lois protectrices de la liberté de pensée, de réunion et d'expression. C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que je terminerai, en signalant une des préoccupations dominantes de la délégation belge, nous sommes ici pour circonscrire une nébuleuse, pour lui donner ses premières frontières, pour lui donner son premier cadre que progressivement nous réduirons jusqu'à ce que nous ayons pu la ramener à la forme d'une masse sûre et compacte. Et si nous pouvons faire naître à travers nos pays un très vaste espoir, ce ne peut être qu'en étant extrêmement clair. Et si nous voulons être appuyés, soutenus, portés dans chacun de nos pays par de grands mouvements populaires, c'est vers les travailleurs organisés que nous devons nous tourner, c'est vers les forces librement rassemblées au sein des syndicats libres que nous devons porter l'essentiel de nos espoirs et la clarté de nos

propositions. Et c'est pourquoi, avec la même unanimité, la délégation belge vous propose d'ajouter à votre résolution un texte qui portera le numéro 9, si vous le voulez bien, qui s'insérera donc entre l'actuel n°8 et l'actuel n°9, ce dernier prenant le chiffre 10, et le dernier le chiffre 11. Et cette proclamation serait la suivante: « Le Congrès assigne dès à présent pour mission à l'Europe unie de réaliser progressivement la démocratie sociale dont l'objet est de libérer l'homme de tout asservissement et de toute insécurité économique, comme la démocratie politique tend à le protéger contre l'arbitraire des pouvoirs ». Si vraiment de notre congrès sort ce vaste appel, j'affirme qu'en ce qui concerne les travailleurs de mon pays, cet appel sera entendu. J'affirme que si avec clarté nous disons exactement ce que nous ne voulons pas d'abord, ce contre quoi nous nous dressons de toute la force de notre être, ce que nous voulons en fin de compte, ensuite, nous aurons avec nous l'essentiel des peuples européens et nous ferons l'Europe.